

**CERTIFICAT**  
(article 555, L.E.R.M.)**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 537 (2021)**

Règlement autorisant l'acquisition de plusieurs lots pour l'implantation d'une rue et autres infrastructures municipales et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 347 400 \$

---

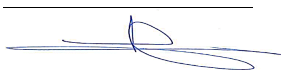
1. Je, soussignée, Ève Poulin, greffière de la Ville de Carignan, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt no 537 (2021) est de 9 161.
2. Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 927.
3. Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.
4. En conséquence des faits énoncés aux paragraphes 1, 2 et 3 du présent certificat, le règlement d'emprunt no 537 (2021) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.
5. Le présent certificat est publié sur le site Internet de la Ville, [www.villedecarignan.org](http://www.villedecarignan.org) ce 26 mai 2021.



---

Ève Poulin, avocate  
Greffière

COPIE CONFORME



Greffier